Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213500630-20260430-2026_17-DE

COMMUNE DE LA CHAPELLE SAINT AUBERT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le Jeudi 30 avril, à 19h00, le conseil municipal légalement convoqué,
S'est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de Monsieur GALLE Christian.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10
Etaient présents : GALLE Christian - DELAUNAY Joseph – BAGOT Johann - LEGEAI Danielle – DERENNES Isabelle - DANDIN François - LEFEBVRE Sofana - JOULAUX Marie-Paule - CHAUVIN Jérémy.
Étaient absents : HUBEAU Maryvonne – BERTIN Ronan
Étaient excusés : HUBEAU Maryvonne – BERTIN Ronan

M. CHAUVIN Jérémy a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 avril 2026 *Date d'affichage : 23 avril 2026*

2026 / 17
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2025 du budget principal de la commune de La Chapelle Saint Aubert présente un excédent de fonctionnement de 365 367.68€. Par ailleurs, à la section d'investissement, le déficit s'élève à 136 067.99€.

En conséquence, conformément à la procédure prévue par l'instruction comptable M57, l'Assemblée délibérante doit se prononcer sur l'affectation de ce résultat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
R002 « Excédent antérieur reporté » : 365 367.68€
Article : 1068 : 0.00€

Publié le 4 mai 2026
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Christian GALLE

Le registre dûment signé
Le Maire,
Christian GALLE

MAIRIE DE LA CHAPELLE SAINT AUBERT 35140

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355